

**Communication
relative à l'approbation du plan national d'attribution des fréquences
(PNAF)**

Lors de sa réunion du 26 octobre 2011, le Conseil fédéral suisse a décidé ce qui suit:

1. Le Plan national d'attribution des fréquences révisé le 14 octobre 2011 est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.
2. Le Plan national d'attribution des fréquences approuvé peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: www.bakom.admin.ch > Thèmes > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences.

8 novembre 2011

Office fédéral de la communication